



De la pollution lumineuse à la trame noire

Le rapport de l'IPBES publié en mai dernier a mis en évidence que 1 million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde. Les zones urbaines ont plus que doublé depuis 1992, la pollution lumineuse est un des facteurs responsables de la perte de biodiversité. La réduction des nuisances lumineuses est un des objectifs des lois Grenelle de l'environnement de 2007 et de reconquête de la biodiversité de 2016. Cet atelier a pour objectif de définir ce qu'est une pollution lumineuse, ses conséquences sur la biodiversité et de donner des solutions pour agir concrètement à sa réduction.

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ou Cerema est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires. Le Cerema développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui sont présentes dans ses instances de gouvernance.

<https://tinyurl.com/ERC-CEREMA>

Lundi 25 à 11h30

Atelier

Espaces urbains

Pollution lumineuse
Trame noire
Nuisances lumineuses
Trame verte et bleue
Espèces nocturnes

*Intervenant(s) : Olivier
PICHARD*

Cerema Nord Picardie

